

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 Avril 2016

Excusés : P. Bonnaire (Pouvoir à M. Rival), Xavier Francisco (pouvoir à M. Vicente), JP. Mailles (pouvoir à B. Belony)

Secrétaire de séance : Marc Piraudon

**Information sur les dotations de l'Etat arrivées après le vote du budget :** La DGF sera de 115 663,00€ au lieu de 109 000,00€ estimés et la Dotation de Solidarité Rurale de 21 936,00€ au lieu de 20 000,00€ estimés.

**Décision de la Région concernant l'abandon des CDDRA :** Par un courrier envoyé le 30 Mars 2016 aux communes, aux intercommunalités et aux CCDRA, L. Wauquier annonce l'abandon des structures CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes), pour la contractualisation des politiques de développement de la Région. La Région recentrera son aide sur les subventions à l'investissement qui seront présentées par les EPCI et instruites directement par la région. Pour le moment, les circuits d'instruction ne sont pas encore mis en place.

**Demande de subvention à la région concernant les travaux hydraulique de Plan-Bourgoin :** Suite aux dégâts causés par les ruissellements occasionnés par les violents orages du 31 août 2013, une étude a été conduite par la Chambre d'Agriculture et le Bureau Alp'Etudes pour faire des propositions d'aménagements pour lutter contre le ruissellement et l'érosion des terres agricoles sur le plateau de Plan-Bourgoin. Les travaux consistent en la mise en place de haies et de bandes enherbées, entraînant une indemnisation des agriculteurs. Le montant de l'opération est de 13 605,00€ HT pour les aménagements de nature agricole et 20 516€ pour les aménagements hydrauliques, soit un total de 34 121€ HT. Proposition de solliciter une subvention de 40% au titre de l'action 6-51 du CDDRA. (Unanimité)

**Demande de subvention au Conseil Départemental concernant les travaux hydrauliques de Plan-Bourgoin :** La même demande sera adressée au Conseil Départemental. (Unanimité)

**Reprise de concessions à l'état d'abandon :** La procédure de reprise des concessions perpétuelles à l'état d'abandon dans le cimetière a débuté le 22 novembre 2012. L'état d'abandon a été signalé aux ayant droits par une plaque apposée sans discontinuer depuis cette date. Il a été constaté à deux reprises et a donné lieu à un procès-verbal. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à reprendre, au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions susnommées en état d'abandon. (Unanimité)

**Rapport annuel de l'élu mandataire à SARA :** Le rapport porte sur l'année 2015. Le chiffre d'affaire s'élève à 1 447 123 €, le résultat net est de 184 175 €. Le chiffre des opérations de l'année s'élève à 9 847 876 € HT. Le stock de promesses de ventes au 31/12/2015 est de 28,5M€. Les dépenses d'investissement sur les concessions se montent à 7 188 820,00€ HT. Constat que les contrats sont trop dépendants des seuls contrats de la CAPI, d'où la constitution d'une SEM qui pourra proposer ses offres de services au-delà des actionnaires de la SPLA.

**Information sur l'arrêté de catastrophe naturelle :** l'arrêté de catastrophe naturelle concernant les inondations et coulées de boue du 13 au 14 juin 2015 concernant la commune de Nivolas-Vermelle a été publié au journal officiel du 10 avril 2016.

Deux dossiers à suivre : **Rue du Bas-Vermelle**, rétablir la continuité de l'évacuation des eaux pluviales dans la rue du Bas-Vermelle – curage du fossé (Fait), réalisation de 100m de collecteur EP pour connecter le fossé au réseau EP (programmé par la CAPI), curage du collecteur EP (réalisé par la CAPI), curage du fossé au bas de la rue du Bas-Vermelle et curage du dalot sous la RD 1085 (programmé dès que J. Rabatel aura coupé ses arbres .)

**Impasse des Chaumes :** Première démarche, faire remettre la grande parcelle Simond en Prairie par le cultivateur et rétablir une haie en haut de la parcelle.

Deuxième démarche : Lancer une étude prenant en compte le bassin versant et les eaux venant du chemin des Rivoires

**Jeu de cour de l'école maternelle :** Suite au passage de la délégation départementale de l'Education Nationale le vendredi 8 avril, le jeu de cour a été déclaré dangereux. Le bureau a décidé de le déposer. Il est décidé de ne pas le remplacer tout de suite mais d'étudier la question avec les enseignantes.

**Changement des abat-sons du clocher :** Deux devis ont été demandés. La proposition de Benoît Guffroy, menuisier, pour un montant de 8 460,00€ TTC, avec montants et volets en thuya, fourniture et pose de grillage anti-volatile est retenue à l'unanimité.

**Protection du clocher contre les volatiles :** Fermeture des ouvertures de la flèche par des grilles, fermeture des autres ouvertures par grilles et filets par l'entreprise Bodet, pour un montant de 5 979,79€ TTC. (unanimité)

**Pose d'une plaque au jardin du souvenir :** La commune a installé un dispositif de dispersion des cendres dans le cimetière. On doit proposer une plaque permettant aux familles de coller une plaque indiquant le nom de la personne dont les cendres ont été dispersées. La marbrerie TINTI a déposé un devis de réaliser la pose d'une plaque de 0,60x0,40x0,04 en granit noir, pour un montant de 456,00€ TTC. Acceptation du devis à l'unanimité.

**Vote d'une subvention CCAS :** Il ressort de l'établissement du budget du CCAS le besoin d'un financement de 17 300€. Décision, à l'unanimité, de verser une subvention de ce montant au CCAS.

**Demande de la Poste concernant le repas des facteurs :** La Poste va réorganiser les tournées de distributions. Les facteurs auront une coupure méridienne de 45mn entre 11h45 et 13h30. La demande porte sur la mise à disposition d'une salle où les facteurs puissent manger. Décision du Conseil Municipal de ne pas donner suite à la demande.

**Position du Département de l'Isère concernant la vente de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry :** Le département s'inquiète de la vente de l'aéroport. Il a pris une motion renouvelant sa demande d'être associé au processus d'attribution des actions. Demande à être associé au suivi des engagements de l'acquéreur aux côtés de l'Etat et des collectivités actionnaires. Appelle l'attention de l'Etat sur la protection de la santé et du bien-être des populations voisines de l'aéroport. Renouvelle sa demande

de prise en compte de la complémentarité entre l'Aéroport de Lyon Saint-Exupéry et celui de Grenoble Isère. Demande qu'une partie des recettes tirées de la vente des actions de l'Etat soit réinvestie au profit de l'aménagement des territoires riverains de l'aéroport, dans une perspective de développement harmonieux, équilibré et respectueux de la population. Demande que l'Etat initie, dans le prolongement de la démarche « Plaine de Saint-Exupéry » une concertation avec les collectivités en vue d'élaborer un plan d'investissements stratégiques d'accompagnement et de développement des territoires riverains de l'aéroport. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'associer au vœu du Conseil Départemental.

**Avenant au règlement intérieur de la Bibliothèque :** augmenter le nombre de livres prêtés par personne pour le passer à 5. Limiter à deux réservations par personne dont une nouveauté. Etablir un tarif de 3€ pour refaire, à la demande du lecteur, une carte de lecteur perdue. Pas de prêt de livre du fonds adulte à un enfant. Remplacement à l'identique ou d'un coût équivalent, d'un livre perdu ou détérioré. (unanimité pour intégrer cet avenant à la charte du lecteur)

**Commission scolaire :** Validation des conclusions de l'audit du restaurant scolaire. Le matériel complémentaire a été livré. Les filtres de la cuisine ont été nettoyés. Mission complémentaire sera demandée à l'intervenant pour la mise en place du registre de HACCP et la formation du personnel en salle. Les chaises seront changées. Validation de l'ajustement du règlement intérieur à mettre en vigueur à la rentrée.

**Commission Bibliothèque :** Validation des ajustements du règlement intérieur. Pour le prêt de livres à domicile pour les personnes empêchées, elles s'adresseront à la Mairie qui transmettra à la bibliothèque et aux bénévoles du CCAS. Acceptation du financement de l'intervention d'un auteur dans le cadre de la biennale à livres ouverts. Biennale du cirque : spectacle « l'odeur de la sciure » le 19 mai à 19h00 sur la place.

**Commission Centre de Loisirs :** Validation de l'équipe d'animation. Demande d'ajustement des frais liés aux activités extérieures.

**Commission urbanisme :**

**Déclarations préalables :**

Florian Guilhen : parcelles C 41, 362, en zone Ub au PLU, Bleu Bgs au PPR, pour transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre, 139, rue de la Liberté.

Lydie Laurent : parcelle AE 91, en zone Ua au PLU, pour aménagement des combles et pose de deux fenêtres de toit, 3053 RD 1085.

David Durand : parcelle AE 579, en zone Ub au PLU, bleu Bc au PPR pour installation d'une piscine de 16m<sup>2</sup>, 17 rue du Champ-Cariant.

Isabelle Bellet : parcelle AB 731, en zone Ub au PLU, bleu Bc au PPR, pour construction d'une piscine de 6x3m, 242, Ae de Ruffieu.

Rose-Marie Deraisse : parcelle AH 147, en zone Ua au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour installation de volets roulants au rez de chaussée, 3736 RD 1085.

Marc Thevenot : parcelle AE 252, en zone Ub au PLU, pour agrandissement d'une fenêtre en façade est, 119, rue V. Hugo.

**Certificats d'urbanisme :**

Me O. Marce : parcelle AB 645, en zone Ub au PLU, pour CU informatif sur terrain bâti 438, Ae de Ruffieu.

Me Ph. Jacquet : parcelles AC 387, 438, 441, en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bg1 au PPR, pour CU informatif sur terrain 276 rue du Bas-Vermelle.

Me F. Renesme : parcelle AH 129, en zone Ua au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour CU informatif pour un terrain aux Berlioz.

Me S. Dejean : parcelles C 41, 362, en zone Ub au PLU, bleu Bgs au PPR, pour CU informatif sur terrain bâti 139, rue de la Liberté.

Me G. Pagliaroli : parcelles AH 287, 292, 289, 294, en zone Ua au PLU, pour CU informatif sur terrain bâti 3322 RD 1085.

Me JF. Maury : parcelle AD 195, en zone Ub au PLU, blanc et biolet Bc2 au PPR, pour CU informatif sur terrain bâti 431, Route de Sérézín.

**Permis de construire :**

Sylvie Carmona Gros : parcelle AC 386, en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bg1 au PPR, pour transfert d'un permis de construire rue du Bas-Vermelle.

ML Promotion : parcelle AD 61, en zone Ua, pour construction de deux maisons individuelles passage des Glycines.

Sylvie Carmona Gros : parcelle AC 386, en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bg1 au PPR pour modification des permis de construire Perret/Khelloufi et Lopez/Alvarez , rue du Bas-Vermelle.

Sébastien Barral : parcelle AB 114p, en zone Ub au PLU, bleu Bi' au PPR, pour agrandissement d'un garage. Avis défavorable, car cela supprime la place de stationnement extérieure. 142 Ae de Ruffieu.

**Autorisation de travaux :**

SARL Symp'hotel : parcelles AC 318, 379, 381, 383, en zone Ui et N au PLU, Blanc et Rouge RC au PPR, pour mise en conformité de l'accessibilité, 1941 RD 1085.

